

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Stanley Boucher, Michèle Thériault, et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Les conseillers André Tousignant et Kevin Mackey sont absents.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:35 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2.

2013-05-077 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
 - 5.1 Acceptation de la soumission pour l'achat de gravier
 - 5.2 Acceptation de la soumission pour le pavage d'asphalte
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt de la liste de correspondances pour le mois d'avril 2013
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Utilisation de la compensation du MTQ - Entretien du réseau routier
 - 8.1.2 Acceptation des États financiers de l'année 2012
 - 8.1.3 Achat d'une banque d'heures pour les mises à jour du site internet
 - 8.1.4 Embauche des sauveteurs à la piscine pour l'été 2013
 - 8.1.5 Commandite Chevalier de Colomb – Fleurs
 - 8.1.6 Aide financière pour l'année 2013 – Conservation et mise en valeur intégrée des monts Stoke
 - 8.1.7 Plan de lotissement rue du verger – phase 3
 - 8.1.8 Journée de formation – Urbanisme
 - 8.1.9 Programme « CHANGEZ D'AIR »
 - 8.1.10 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François

- 8.1.11 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François
- 8.1.12 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 6505 chemin de la Rivière
- 8.1.13 Autorisation d'une dépense d'immobilisation secteurs Blais et Québécois
- 8.1.14 Mandat à la Firme Monty Coulombe avocats – Mise en demeure
- 8.1.15 Dépôt projet final – Pacte rural 2007-2014
- 8.1.16 Demande d'aide financière - École la Source-Vive

9. Adoption des règlements

Aucun

10. Avis de motion à donner –

- 10.1 Changement de zonage rue Couture
- 10.2 Changement de zonage et agrandissement du périmètre urbain
- 10.3 Règlement d'emprunt – pavage d'asphalte de certaines rues, taxe de secteur

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 juin 2013 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2013-05-078 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Note : Avant la période de questions, madame la mairesse Nathalie Bresse laisse la parole à monsieur Normand Dominique du bureau de Deloitte afin qu'il présente et explique les États financiers de l'année 2012 de la municipalité d'Ascot Corner.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 55.

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Yvon Bilodeau:

- Est-ce que les membres du conseil sont tous d'accord avec la lettre qui a été envoyée aux citoyens pour l'installation des bornes 9.1.1 ;
- Pourquoi ne pas utiliser le journal communautaire au lieu d'envoyer une lettre à tous les citoyens pour une question d'économie d'argent.

Madame Louise Roy: Demande pourquoi la lettre ne reflète pas la résolution du conseil.

Monsieur Jean-Guy Larouche:

- Concernant le règlement à venir pour les installations des numéros civiques;
- Demande si la municipalité a un plan d'urbanisme particulier pour l'aménagement de la route 112.

Monsieur Roger Pomerleau:

- Demande qui a fait la lettre qui a été envoyée aux citoyens ;
- Demande la raison pour laquelle les employés laissent le moteur de leur camion en marche lorsqu'il est utilisé pour faire de la signalisation.

Madame Dolorès Pépin:

- Signale une lumière qui ne fonctionne pas en face de chez elle ;
- Informe que chez Ultramar l'eau coule continuellement.

Madame Pierrette Hardy:

- Demande si une dépense doit être autorisée avant d'être faite ;
- Mentionne que le mot du maire sur le site web n'est pas à jour.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 21.

5.1

2013-05-079 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ACHAT DE GRAVIER :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres sur invitation pour l'achat du gravier MG20B +/- 12,600 t.m., pour le rechargement des chemins de la municipalité pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité :

- | | |
|---|---------------------|
| ○ Transport et Exc. Jocelyn Ménard Inc. | 0.00 \$ |
| ○ Excavation Normand Bouchard Inc. | 7.60 \$ / tm chargé |
| ○ DJL Construction – Estrie | 9.35 \$ / tm chargé |
| ○ Sintra Inc. | 0.00 \$ |
| ○ Excavation Toulouse Inc. | 0.00 \$ |
| ○ Excavation Steve Leblanc | 9.75 \$ / tm chargé |
- Les taux inclus les taxes (TPS/TVQ) applicables.

CONSIDÉRANT QU' après analyse des coûts incluant les coûts du transport pour chacun des secteurs de la municipalité où les travaux seront exécutés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Excavation Normand Bouchard inc. au coût de 7.60 \$ / tm chargé, taxes incluses pour un tonnage approximatif de 12 600 tm à la condition que le gravier respecte les normes de granulométrie du MTQ.

Poste budgétaire : 03-310-00-036

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2013-05-080 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR PAVAGE D'ASPHALTE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage d'asphalte pour l'année 2013, les quantités estimées sont 140 tm pour les réparations manuelles, 100 tm pour les réparations à la paveuse et 100 tm pour les réparations à la paveuse après certains travaux d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| ○ DJL Construction Estrie Inc. | 90 870.80 \$ |
| ○ Sintra Inc. | 98 500.00 \$ |
| ○ Pavage Estrie Beauce | 62 836.00 \$ |
| ○ Construction et pavage Dujour | 72 360.00 \$ |
| ○ Pavage St-François | 59 960.00 \$ |
| ○ Pavage R. Préfontaine Inc. | 0.00 \$ |
- Les taux inclus les taxes (TPS/TVQ) applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Pavage St-François au coût approximatif de 59 960.00 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DEPOT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2013.

7.1.1

2013-05-081 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2013 au montant de **148 312.15 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2

RAPPORT DES COMITES :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse : Aucune remarque.

Madame Diane Talbot :

- Donne un compte rendu du Transport du Bonheur, de la Chambre de Commerce (Journée de pêche, tournoi de golf et répertoire des entreprises).

Monsieur André Tousignant : Absent.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu de la bibliothèque, de la Soirée des bénévoles et des activités du SAE.

Madame Michèle Thériault :

- Donne un compte rendu du nivelage des chemins et des réparations à venir, des ventres de bœuf, de la présentation du projet de traitement de l'eau potable et du journal communautaire.

Monsieur Kevin Mackey : Absent.

Monsieur Michel Choquette :

- Information des travaux de Nature Cantons-de-l'Est sur le territoire des monts Stoke ;
- Félicite les organisateurs de la Soirée des bénévoles.

8.1.1

2013-05-082 UTILISATION DE LA COMPENSATION DU MTQ – ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 608. \$ pour entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2013-05-083 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2012 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l a procédé à la vérification de l'année financière 2012 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2012 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2012 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2013-05-084 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR LES MISES A JOUR DU SITE WEB :

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin régulier pour les mises à jour et des ajouts à notre site web;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner achète une banque de 50 heures pour l'année 2013 de monsieur Stephen McElreavy pour les mises à jour et les ajouts à notre site web au montant de 1 750.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-335

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2013-05-085 EMBAUCHE DE SAUVETEURS A LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ETE 2013 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin de trois sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE des trois sauveteurs, il faut que deux d'entre eux possèdent les certifications comme sauveteur national et un troisième comme assistant-sauveteur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de trois sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2013 et que les taux horaires soient 15.00 \$ / heure pour le surveillant sauveteur; 14.50 \$ / heure pour le sauveteur et 14.00 \$ / heure pour l'assistant sauveteur pour une période de 12 semaines selon l'horaire établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2013-05-086 COMMANDITE POUR LES CHEVALIERS DE COLOMB – VENTE DE FLEURS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année les Chevaliers de Colomb demande une commandite pour de l'aide financière lors de la vente de fleurs du mois de mai;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner une commandite de 100.00 \$ au Chevalier de Colomb.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2013-05-087 AIDE FINANCIERE POUR L'ANNEE 2013 – CONSERVATION ET MISE EN VALEUR INTEGREE DES MONTS STOKE :

CONSIDÉRANT QUE Nature Cantons-de-l'Est s'est engagé depuis l'automne 2011 dans une démarche concertée visant la préservation du couvert forestier et de la biodiversité dans les monts Stoke;

CONSIDÉRANT QUE depuis 18 mois il y a eu des démarches et des réalisations qui ont permis de créer des opportunités pour la conservation dont il est nécessaire de tirer parti en faisant un suivi approprié;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'aide financière demandée au montant de 2 000 \$ pour l'année 2013 afin de permettre le suivi dans ce programme de conservation et mise en valeur des monts Stoke.

Poste budgétaire : 02-622-00-411

Le conseiller Michel Choquette se retire – conflit d'intérêt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2013-05-088 PLAN DE LOTISSEMENT RUE DU VERGER – PHASE 3 :

CONSIDÉRANT QUE messieurs Patrick Provost et Dany Provost ont déposé leur plan de lotissement phase 3 en date du 27 mars 2013 dossier no.10-082, minute no. 7413, concernant la rue du Verger;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de lotissement respecte notre réglementation et qu'une étude de drainage pluvial a été réalisée par la firme AVIZO Experts conseil;

CONSIDÉRANT QUE le développement ne doit pas augmenter le débit d'eau pluvial sur les lots adjacents, les promoteurs devront prévoir la construction d'aménagement afin de limiter la vitesse de l'écoulement des eaux de surface et le débit de pointe;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte sous recommandation du service d'urbanisme le plan de lotissement phase 3 en date du 27 mars 2013 dossier no.10-082, minute no. 7413, concernant la rue du Verger tel que déposé avec la recommandation du troisième considérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2013-05-089 JOURNEE DE FORMATION – URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE le samedi 1^{er} juin 2013 il y a une journée de formation en urbanisme offerte aux municipalités sur le bon usage du PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate les conseillers Michel Choquette et Stanley Boucher à assister à cette formation le 1^{er} juin 2013 à Plessisville et

que les frais d'inscription au montant de 252.95 \$ chacun ainsi que les frais de déplacement et des repas soient payés par la Municipalité selon la politique.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310 pour les déplacements
02-110-00-454 pour les frais d'inscription**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2013-05-090 PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fonds vert Québec a un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois, le programme « CHANGEZ D'AIR »;

CONSIDÉRANT QU' un des critères d'admissibilité au programme pour les citoyens est que la Municipalité soit participante au programme;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation pour la municipalité est de 100.00 \$ par appareil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de participer au programme « CHANGEZ D'AIR » pour dix (10) appareils pour un montant de 1 000.00 \$.

Poste budgétaire : 02-610-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2013-05-091 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE le vendredi 7 juin 2013 aura lieu le 16^{ième} Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la conseillère Diane Talbot à assister au souper du Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François au coût de 40.00 \$.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2013-05-092 AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SECURITE INCENDIE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur en septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «*Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...*»

Art. 34 : «*Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.*»

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a désigné un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Régie Intermunicipale de la Région d'East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2013-05-093 **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ – 6505 CHEMIN DE LA RIVIERE :**

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le raccordement d'une résidence à un puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande de monsieur Jules Ellyson du 6505 chemin de la Rivière pour le raccordement de la résidence à un puits d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2013-05-094 **AUTORISATION D'UNE DEPENSE D'IMMOBILISATION - SECTEURS BLAIS ET QUEBÉCOIS :**

CONSIDÉRANT QUE durant l'été 2012, il y a eu une dépense d'entretien pour drainage de rues, installation de nouveaux regards et réfection d'asphalte dans les secteurs Blais et Québécois et qu'il aurait dû y avoir une résolution du conseil afin d'autoriser cette dépense en immobilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de drainage des rues,

l'installation de nouveaux regards et la réfection du pavage d'asphalte dans les secteurs Blais et Québécois pour un montant de 91 978.76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2013-05-095 MANDAT A LA FIRME MONTY COULOMBE AVOCATS – MISE EN DEMEURE :

CONSIDÉRANT QUE durant la semaine du 28 avril au 4 mai 2013 on était toujours en période de dégel pour nos chemins et nos routes;

CONSIDÉRANT QUE durant la semaine du 28 avril au 4 mai 2013, il y a eu du transport de camions semi-remorque sur les chemins Deblois, Roberge, Grondin et de la Rivière et que ceux-ci ont été endommagés considérablement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner procède à une évaluation des coûts de réfection et que la firme Monty Coulombe avocats soit mandatée afin d'évaluer la possibilité de réclamer les dommages et si celle-ci est concluante, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2013-05-096 DEPOT DU PROJET FINAL - PACTE RURAL 2007-2014 :

CONSIDÉRANT QUE le projet final pour le Pacte rural 2007-2014 doit être déposé pour le 15 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE lors des aménagements dans le parc Pomerleau en 2010, le mobilier urbain a été retiré du projet pour des questions budgétaires;

CONSIDÉRANT QU' il serait intéressant de finaliser ce projet avec l'installation du mobilier urbain; 6 bancs de parc; 6 poubelles de parc installés sur des bases de béton, prix budgétaires, achat et installation 21 284.17 \$ taxes incluses moins la subvention du Pacte rural de 13 094.88 \$ pour un solde à payer à partir du fonds des parcs et terrains de jeux 8 189.29 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner procède au dépôt du projet final du Pacte rural 2007-2014 tel que décrit au troisième considérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2013-05-097 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – ECOLE LA SOURCE-VIVE :

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'École la Source-Vive demande une aide financière pour le feuillet publicitaire qui sera distribué par la poste à tous les résidents et les commerçants d'Ascot Corner;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'une publicité au coût de 200 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 574 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436 CONCERNANT LE ZONAGE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Michel Choquette**, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 574 afin de modifier le règlement de zonage numéro 436 pour changement de zonage de la rue Couture.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 575 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436 CONCERNANT LE ZONAGE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Stanley Boucher**, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 575 afin de modifier le règlement de zonage numéro 436 pour agrandir le périmètre urbain.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 576 CONCERNANT UN EMPRUNT :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère **Diane Talbot**, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 576 pour un emprunt concernant des travaux de pavage d'asphalte de certaines rues de la municipalité incluant une taxe de secteur.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS 21 H 20.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Gérald Perras :

- Concernant le coût de location des camions ;
- Concernant la raison pour laquelle le conseil s'acharne à vouloir installer les bornes 9.1.1.

Monsieur Jean-Guy Larouche: Concernant les frais pour l'étude de l'eau potable et est-ce l'ensemble de la population qui paie ces frais.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 30.

13.
2013-05-098 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SEANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 juin 2013 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

